

Département du Doubs

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

Syndicat Intercommunal

à Vocation Scolaire

de Villers- Buzon

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS
Séance du 19 mai 2016 à 20h30
Salle de la mairie de Villers-Buzon**

Date de convocation : 10/05/2016	Nombre de membres : 8 Nombre de votants : 8 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille seize, le dix-neuf mai, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELOT, président.</i>	Présents : Alain ROUSSELOT, Renée LEGUIN, Chantal JEANVOINE, Stéphanie GIBERT, Joël JEUNOT, Julien VUILLIER Suppléants : Josette NICOLIN, Claude DANLOUE
Secrétaire de séance : Alain ROUSSELOT	Absent excusé : Romaric ROUSSEL – Alain BEQUILLARD Procuration : Romaric ROUSSEL à Julien VUILLIER – Alain BEQUILLARD à Joël JEUNOT

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20h30)

1 | Approbation du PV de la réunion du 14/03/2016

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 | Demande de subvention A.P.E.L.

2016-05

Une demande de subvention en date du 11 avril 2016 a été demandée au SIVOS par l'A.P.E.L. des 4 villages pour l'achat de banderoles et tee-shirts. Plusieurs devis sont présentés avec cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'accorder à l'association A.P.E.L. une subvention d'un montant de 528 €.

L'association devra fournir au SIVOS un RIB pour le versement de cette somme.

Vote pour : 6 (dont 2 procurations)

Vote contre : 1

Abstention : 1

3 | Demande de dérogation scolaire

Une demande de dérogation scolaire a été faite à la mairie de Pouilley-Français par M et Mme TATON qui résident à Saint-Vit concernant leur fille Malou qui doit effectuer sa première rentrée scolaire en septembre 2016.

Cette petite-fille est en garde chez ses grands-parents résidant à Pouilley-Français et les parents souhaitent conserver ce mode de garde et scolariser leur fille dans notre école intercommunale.

Un courrier d'acceptation émanant de la commune de Saint-Vit est joint.

Le conseil syndical se prononce sur cette demande et après en avoir discuté, laisse le soin à la commune de Pouilley-Français de répondre. La scolarisation de cette enfant au sein de l'école intercommunale sera financée par la commune de Pouilley-Français car prise en charge dans son effectif.

4	Indemnité d'Administration et de Technicité	2016-06
----------	--	----------------

Les trois employés du SIVOS ont perçu l'Indemnité d'Administration et de Technicité en juin 2015, le Président propose de renouveler l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

- Filière administrative : adjoint administratif de 1^{ère} classe pour Nathalie Gibert secrétaire du SIVOS. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.
- Filière sociale : ATSEM de 1^{ère} classe pour Martine Gruson. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.
- Filière technique : Adjoint technique de 2^{ème} classe pour Nathalie Grivet, accompagnatrice dans le bus. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.

Les primes et indemnités pourront être versées aux agents non titulaires et elles seront versées annuellement sur le salaire du mois de juin.

Les primes et indemnités attribuées seront indexées sur la valeur du point de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical se prononce sur le versement de l'indemnité d'administration et de technicité au personnel en juin 2016.

Coefficient retenu pour l'année 2016 : 1

Vote pour : 8 (dont 2 procurations)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

5	Evolution du SIVOS
----------	---------------------------

Deux rencontres ont eu lieu avec les élus de la C.C.V.M. pour l'avenir du SIVOS et en particulier de l'école de Villers-Buzon.

Une convention sera mise en place entre le SIVOS et la C.C.V.M. à compter du 01/01/2017. La première convention sera d'une durée d'environ 6 mois (du 01/01/2017 au 10/07/2017 (fin d'année scolaire)), puis les suivantes seront établies par années scolaires.

La C.C.V.M. financera la part de la commune de Villers-Buzon au sein du SIVOS, la convention devra préciser tous les points actuels (transport méridien, voyages scolaires, ...). Un modèle doit être envoyé prochainement par la C.C.V.M.

Les discussions entre les communes de Vaux-les-Prés et Chemaudin sont toujours en cours pour la création d'une commune nouvelle. Dans le cas d'un accord, une convention devra également être établie entre le SIVOS et la commune nouvelle pour la période du 01/01/2017 au 10/07/2017.

6	Questions diverses
----------	---------------------------

- Transport scolaire : une réponse du département a été faite à Mme GRIVET suite aux problèmes récents rencontrés avec le chauffeur de bus, une copie est présentée au conseil syndical. Le président prendra contact avec un médiateur.
- Sanitaire école maternelle : deux devis de remise en état ont été reçus, le moins-disant est celui de l'entreprise GAUTHIER. Les travaux seront donc effectués par cette entreprise.

Séance levée à 22h15.